

Réserver une salle pour une association

Une douzaine de salles municipales à disposition des associations.

C'est quoi ?

La Ville met une douzaine de salles à disposition des associations. Cette mise à disposition peut-être gratuite ou payante en fonction de l'action mise en place : réunion, manifestation associative, spectacle...

Pour qui ?

Toutes les associations herblinoises, nantaises et /ou partenaires de la Ville peuvent bénéficier d'une mise à disposition de salle, à partir du moment où celle-ci est inscrite à l'espace ressources à la vie associative de la Ville de Saint-Herblain.

Comment ?

En fonction des salles, les modalités et les tarifs de réservation diffèrent : reportez-vous aux différents règlements intérieurs.

Contacts

Salles de la Gournerie, des Noëlles-Tesseris, salle polyvalente du Carré des services publics

Service de la vie associative et de l'action socioculturelle

Espace ressources à la vie associative

Carré des services publics

15, rue d'Arras

44800 Saint-Herblain

02 28 25 24 94 (le matin de 8h30 à 12h30)

[accueil.carre\(at\)saint-herblain.fr](mailto:accueil.carre@saint-herblain.fr)

Salles de l'espace ressources à la vie associative

Service de la vie associative et de l'action socioculturelle

Espace ressources à la vie associative

Carré des services publics de la Ville de Saint-Herblain

15, rue d'Arras

44800 Saint-Herblain

02 28 25 22 79

[vie.associative\(at\)saint-herblain.fr](mailto:vie.associative@saint-herblain.fr) (<mailto:vie.associative@saint-herblain.fr>)

Salles de l'espace sportif du Vigneau

Service des sports

Carré des services publics

15, rue d'Arras

44800 Saint-Herblain

02 28 25 22 51

[sports\(at\)saint-herblain.fr](mailto:sports@saint-herblain.fr) (<mailto:sports@saint-herblain.fr>)